

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Votants : 15 Procurations : 2 Absents : 0

Date de convocation : 01 juin 2026

Date d'affichage : 01 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Régine BOUSQUIE, Nicolas BOYER LUCHE, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON, Sylvie SEMPÉRÉ, Audrey SOUYRIS.

Etaient représentés : Cyrille DURAND-FONTANEL par Christian JULIAN, Antoine FABRY par Audrey SOUYRIS.

Objet : Les Escapades du théâtre 2026/2027 - Signature de convention

Délibération n° 2026-95

Madame la Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des « Escapades du Théâtre » de la saison 2026/2027 du Théâtre de la Maison du Peuple, la ville de Millau a adressé une proposition de spectacle pour le dimanche 21 mars 2027 à la salle d'animation du Domaine du Roc Nantais intitulé « Mon père avait trois vaches » - Compagnie Mouton Major - moyennant une participation communale de 995.00 € TTC.

Madame la Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager cette dépense pour 2027 en l'autorisant à signer la convention avec la Ville de Millau.

Le conseil municipal :

- **Accepte** la proposition de spectacle du Théâtre de la Maison du Peuple pour 2027
- **Autorise** Madame la Maire à signer la convention avec la Ville de Millau

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Robin SAQUET



Fait à NANT, le 5 juin 2026.

La Maire,

Magali COULET



08 JUIN 2026

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 08 JUIN 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>